

PROCES VERBAL

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Jeudi 23 janvier 2014 à 14h00
Maison des Astronomes, IMÉRA

Présents ou représentés :

Monsieur N. Morales
Madame B. Carpentier
Monsieur D. Laussel
Monsieur B. Jouve, représenté par Madame B. Beurton
Monsieur J. Boutier, pouvoir à Monsieur B. Suzzarelli
Monsieur D. Nobile, représenté par Madame A. Philippe
Monsieur M. Seagar, pouvoir à Monsieur D. Nobile
Madame B. Marin
Monsieur B. Suzzarelli
Monsieur J.B. Zimmermann, pouvoir à Madame B. Marin
Monsieur C. Rovelli, pouvoir à Monsieur N. Morales
Monsieur P. Livet, pouvoir à Madame B. Marin

Excusés :

Monsieur Y. Berland
Monsieur D. Bertin
Monsieur S. Bordreuil
Monsieur J.P. Caverni
Monsieur M. Noyons

Invités :

Madame C. Vidal
Madame I. Leclercq
Monsieur E. Girard-Reydet

Le jeudi 23 janvier à 14h00, le Conseil de gestion de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni dans ses locaux sur convocation de Monsieur Y. Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille.

Monsieur D. Laussel, Président de l'IMÉRA, constate que douze membres du Conseil, sur un total de dix-sept, étant présents ou représentés, le Conseil est habilité à siéger.

1 – Approbation du PV du Conseil de gestion du 11 septembre 2013

Résolution

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le PV du Conseil de gestion du 11 septembre 2013.

2 – Processus de recrutement du Directeur scientifique de l'IMÉRA

Monsieur N. Morales informe les membres du conseil de gestion du processus de recrutement en cours du Directeur scientifique de l'IMÉRA, qui doit être désigné par le Président de la Fondation, sur proposition du Conseil scientifique, après évaluation des candidats par un Comité de recrutement.

Les membres de ce Comité de recrutement ont été nommés par le Président de l'IMÉRA sur proposition du Bureau de l'IMÉRA.

Suite à la diffusion large de l'appel à candidatures (Revue Science, Le Monde, RFIEA, MAE, etc.), Monsieur N. Morales indique que l'IMÉRA a reçu 48 candidatures éligibles. Ces candidatures ont été évaluées dans le cadre d'une double expertise conduite par les membres du Comité de recrutement et selon les critères mis en avant dans l'appel, à savoir :

- l'expérience de direction d'institution ou de direction d'études ;
- la qualité scientifique ;
- la vocation interdisciplinaire du projet ;
- la dimension méditerranéenne du projet ;
- l'aptitude à valoriser et diffuser la recherche de l'institut ;
- le niveau d'anglais.

Concernant la procédure de sélection, le Comité de recrutement s'est réuni le 17 janvier 2014 pour sélectionner, suite à la double expertise des 48 dossiers de candidature et la transmission des grilles d'évaluation correspondantes à l'ensemble de ses membres, les candidatures qui répondent aux critères requis.

Quatre candidats, tous extérieurs au périmètre de l'Université d'Aix-Marseille, ont été retenus pour être auditionnés le 29 janvier 2014.

Le Comité de recrutement adressera aux membres du Conseil scientifique les dossiers des candidats retenus, les grilles d'évaluation correspondantes ainsi que le procès-verbal qui sera rédigé à l'issue des auditions.

Le Conseil scientifique se réunira le 7 février 2014 avec pour mission de formuler un avis sur les conclusions du Comité de recrutement, qu'il transmettra ensuite au Président de la Fondation accompagné d'une proposition d'un ou plusieurs candidats.

Le Président désignera ensuite un candidat, qui sera proposé à la Fondation A*MIDEX dans la mesure où le recrutement du Directeur scientifique de l'IMÉRA s'inscrit dans le cadre de l'attribution d'une chaire d'excellence recherche de cette Fondation. Monsieur N. Morales rappelle à cette occasion que le lauréat bénéficiera d'un financement annuel de 250 k€ pour deux ans, qui outre son salaire pourra notamment couvrir des dépenses de personnels non permanents, de fonctionnement et d'équipements légers.

Concernant la procédure de recrutement, Monsieur N. Morales indique une complexité supplémentaire liée au fait que le cadre de la chaire d'excellence recherche (CDD LRU) nécessiterait la mise en place d'un Comité de sélection spécifique - ce que Madame B. Marin confirme comme étant une obligation légale – et distinct du Comité de recrutement qui a été mis en place.

Une proposition serait que ce Comité de sélection puisse se composer de façon paritaire, de membres du Comité de recrutement et de membres du Conseil Scientifique de l'IMÉRA.

3 – Point d'actualité sur la réhabilitation du « bâtiment 67 »

Concernant la réhabilitation du « bâtiment 67 » de l'IMÉRA, Monsieur N. Morales explicite que :

- l'arrêt du chantier a été levé par l'inspection du travail ;
- les travaux de désamiantage sont en cours ;
- les travaux de rénovation du bâtiment devraient pouvoir ensuite démarrer début avril 2014, avec une livraison du bâtiment espérée pour mai 2015 ;
- les financements complémentaires obtenus permettront de conserver le projet initial de rénovation dans son intégralité.

4 – Budget prévisionnel 2014

Monsieur E. Girard-Reydet présente le budget prévisionnel 2014, en détaillant les différentes sources de financements de la Fondation (Membres fondateurs, Collectivités territoriales, Partenariats institutionnels, RFIEA, Labex RFIEA+). Madame B. Carpentier précise que le document présenté est un budget prévisionnel en coûts complets.

Monsieur B. Suzzarelli indique que les possibilités de cofinancement du Mucem pour 2014 devraient se situer aux alentours de 7.000 € (donc légèrement inférieures aux 10.000 € qui figurent dans le budget prévisionnel)

Résolution

Le Conseil de gestion approuve le budget prévisionnel 2014

5 – Rapport d'activités 2012-2013

Monsieur N. Morales présente les grandes lignes du rapport d'activités 2012-2013 rédigé par Monsieur S. Bordreuil, après avoir rappelé que ce dernier avait pris la décision de démissionner de ses fonctions de Directeur scientifique par interim de la Fondation IMÉRA.

Résolution :

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2012-2013.

6 – Lancement de l'appel à candidatures général

Monsieur N. Morales présente les projets de texte des appels à candidatures individuelles et candidatures d'équipes dans le cadre de l'appel d'offres général de l'IMÉRA.

Concernant les conditions d'éligibilité, il est proposé que l'accueil individuel en résidence soit ouvert aux chercheurs (scientifiques et artistes) de toutes origines nationales et disciplinaires.

En ce qui concerne les scientifiques, sont proposés comme éligibles :

- Les chercheurs de toutes les régions du monde, sauf les candidats qui ont séjourné en France plus de 12 mois dans les trois années précédant cet appel à candidature ;
- Les chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'un Ph.D. et occupant un poste universitaire ou de recherche depuis deux ans minimum à la date de clôture de l'appel à candidatures.

En ce qui concerne les artistes, sont proposés comme éligibles :

- Les artistes de toutes les régions du monde, sauf les candidats qui ont séjourné en France plus de 12 mois dans les trois années précédant cet appel à candidature ;
- Les artistes porteurs d'un projet de recherche.

Concernant l'accueil des équipes internationales et interdisciplinaires, sont proposées comme éligibles les équipes :

- constituées de 3 à 6 personnes travaillant sur un même projet (scientifiques et/ou artistes) ;
- dont les membres sont de nationalités différentes (au moins deux nationalités) ;
- dont les membres sont de disciplines différentes (au moins deux disciplines).

Concernant les conditions d'accueil individuel et suite à l'analyse engagée en étroite collaboration avec les services de la Direction des Affaires Financières et l'Agence comptable d'AMU, Monsieur N. Morales présente le projet de mise en place d'une politique indemnitaire qui :

- prévoit, en accord avec la note et le cadre proposé en 2008 par le RFIEA, la mise en place d'une convention d'allocation avec le versement d'indemnités – non assujetties aux cotisations sociales – pour les chercheurs français ou étrangers titulaires d'un contrat de travail dans leur pays d'origine (avec pour cadre d'application notamment l'absence de lien de subordination entre le résident et l'IMÉRA), et la mise en place d'un contrat de travail pour les chercheurs français ou étrangers non-titulaires d'un contrat et les artistes indépendants ;
- fixe une grille de rémunération qui soit lisible et égalitaire pour l'ensemble des candidats quel que soit leur pays d'origine.

Pour les scientifiques, deux catégories sont proposées :

* juniors : indemnité ou salaire net de 2300 euros mensuels.

Sont considérés comme juniors les chercheurs occupant un poste universitaire ou de recherche depuis 2 années minimum et ayant au maximum 9 années d'expérience dans la recherche à temps plein, à la date de clôture de l'appel à candidatures.

* seniors : indemnité ou salaire net de 3500 euros mensuels.

Sont considérés comme seniors les chercheurs de haut niveau, ayant au minimum 10 années d'expérience dans la recherche à plein temps à la date de clôture de l'appel à candidatures, et les professeurs d'université.

Pour les artistes, il est proposé un niveau unique de rémunération avec une rémunération mensuelle nette de 2300 euros.

Concernant l'accueil d'équipes interdisciplinaires sur des durées de 2 à 4 semaines, il est proposé que L'IMÉRA verse à chacun des membres une indemnité journalière (per diem) d'un montant de 30,50 euros.

Monsieur N. Morales conclut ce point en présentant les différentes étapes de sélection des candidatures qui résulteront de ces 2 appels, avec des éléments de calendrier précisés pour chacune des étapes.

Résolutions :

- *Le Conseil de gestion approuve les conditions d'éligibilité des chercheurs et des artistes telles que proposées aussi bien pour les accueils individuels que pour les accueils d'équipes.*
- *Le Conseil de gestion approuve la mise en place d'une convention d'allocation avec le versement d'indemnités – non assujetties aux cotisations sociales - pour les chercheurs français ou étrangers titulaires d'un contrat de travail dans leur pays d'origine (avec pour cadre d'application l'absence de lien de subordination entre le résident et l'IMÉRA).*
- *Le Conseil de gestion approuve la mise en place d'un contrat de travail pour les chercheurs français ou étrangers non-titulaires d'un contrat et les artistes indépendants.*
- *Le Conseil de gestion approuve les 2 catégories de chercheurs juniors et seniors, telles que proposées, avec les 2 niveaux de rémunération correspondants.*
- *Le Conseil de gestion approuve la mise en place d'une rémunération unique pour les artistes ainsi que le montant proposé.*
- *Le Conseil de gestion approuve le versement d'un per diem pour les membres des équipes interdisciplinaires.*
- *Le Conseil de gestion approuve les textes des appels à candidatures individuelles et d'équipes, leur mise en ligne sur le site de l'IMÉRA ainsi que leur diffusion pour publicité.*

6 – Lancement d'appels à candidatures spécifiques dans le cadre de partenariats institutionnels

Monsieur N. Morales fait état des différents projets de mise en place d'appel à candidatures spécifiques dans le cadre de partenariats institutionnels déjà actés ou en cours de négociation, avec le programme LabexMed, le Mucem, l'Inserm, l'ENSP Arles et le Centre Pompidou.

L'IMÉRA a établi un accord de partenariat avec le programme LabexMed, qui prévoit :

- l'accueil de 2 ou 3 résidents (5 ou 10 mois) ;
- la prise en charge des indemnités mensuelles et des frais de voyage par le programme LabexMed, et les frais d'hébergement par l'IMÉRA.

Le projet de texte de l'appel à candidatures IMÉRA / LabexMed a été communiqué comme document préparatoire aux membres du Conseil de gestion.

Concernant le projet d'appel à candidatures spécifique IMÉRA / Mucem, Monsieur B. Suzzarelli confirme l'intérêt pour le Mucem d'établir un partenariat avec l'IMÉRA dans le cadre d'un appel à

candidatures spécifique qui viserait à accueillir un résident sur une thématique qui pourrait être « Numérique et Muséographie ».

Il propose en préalable l'établissement d'une convention cadre assez large qui prévoit des dispositifs d'application spécifiques, dont le premier sera cet appel à candidatures IMÉRA / Mucem.

Concernant le projet d'appel à candidatures spécifique IMÉRA / Inserm, Madame A. Philippe indique que l'Inserm devrait pouvoir confirmer rapidement le niveau de financement qu'il pourra engager dans ce partenariat avec l'IMÉRA (prévisionnel de 10.000 euros pour 2014).

De façon à pouvoir assurer la mise en place et la diffusion rapides des appels à candidatures spécifiques au terme des négociations avec chacun des partenaires, il est proposé que les projets de texte de ces appels - qui reposeront sur les conditions générales d'éligibilité et d'accueil validées ce jour - soient adressés par voie électronique, pour validation, aux membres du Conseil de gestion.

Résolutions :

- *Le Conseil de gestion approuve le projet de texte de l'appel à candidatures IMÉRA / LabexMed ;*
- *Le Conseil de gestion approuve le processus de validation au fil de l'eau et par voie électronique, des projets d'appels à candidatures spécifiques à venir avec les autres partenaires institutionnels (Inserm, Mucem, ENSP Arles, Centre Pompidou) qui reposeront sur les conditions générales d'éligibilité et d'accueil validées ce jour.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Fait à Marseille, le 6 février 2014

Monsieur D. Laussel
Président du Conseil de gestion